



CAPC TA IP1 du mardi 26 novembre 2019

CGC-Douanes était représentée par N. Lautier titulaire et E. Barbieux suppléant (IP1)

Cette CAPC était présidée par le chef de bureau RH3.

Le défaut de nomination de 2 collègues de la surveillance sur des postes de CSC dans les Hauts de France a été de nouveau évoqué, avec confirmation du refus du Service des Retraites de l'État (SRE) expliqué lors de la CAPC CSC du 7 novembre 2019.

Dans l'attente de l'arbitrage avec le SRE, un gel préventif des décisions sur ce statut d'emploi pour la branche surveillance est appliqué.

8 postes d'IP1 offerts à la promotion

4 postes d'adjoint à un chef divisionnaire, 1 poste de chargé de mission BEAT (bien-être au travail) sur Roissy, 1 poste de chef de Pôle, 1 poste d'adjoint à un chef de Pôle à la DNSCE et 2 postes à la DNRED étaient proposés.

4 candidats IR1, 24 candidats IR2 et 6 candidats IR3 ont postulé, à noter que 3 candidats IR3 qui n'avaient pas vocation à postuler ont été écartés.

En complément un poste vacant d'adjoint à FIN1 était proposé, rejet de la candidature d'un IP2 dont les compétences ne relèvent pas de la sphère métier.

Un poste de chef de Pôle RH en Guadeloupe n'a pas été pourvu.

2 promotions d'IR1 au grade d'IP1

2 collègues IR1 possédant d'excellents dossiers ont obtenu leur promotion.

5 promotions d'IR2 au grade d'IP1

5 collègues IR2 ont obtenu leur promotion au grade d'IP1.

À noter qu'une proposition a fait l'objet d'un vote « contre » de la CGC compte tenu d'une position jugée arbitraire de l'administration sur ce dossier. Un autre dossier a fait l'objet d'une abstention de la CGC compte tenu de critères exposés qui ont paru insuffisants en l'état pour départager 2 candidats.

pas de promotions d'IR3 au grade d'IP1



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui décrypte les CAPC !

– Autres informations

La question de la doctrine d'emploi des IP1 a été posée, des emplois tagués IP1 n'étant plus proposés aux IP1 mais plutôt aux IP2 et DSD2.

Le président de séance a indiqué ne pas souhaiter faire de distinguo entre des IP1 et IP2, le parcours et l'expérience des IP1 étant reconnus, l'adéquation entre les postes et les grades doit être assurée (dont acte).

Il est donc nécessaire de proposer des postes valorisants aux IP1, cet avis étant partagé par la CGC.

CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui décrypte les CAPC !